L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 28 FEVRIER 1893.

## PETITES ANNONCES.

### DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE d'emploi—Un bon jardinier, homme du pays, parlant le français et l'anglais, désire trouver de l'emploi en ville ou à la campagne. Il pourra donner les meilleures recommandations. S'adresser au No 516 de la rue Morales, entre Marigny et Champs Elysées. 17fév—10t

### DEMANDES.

ON demande à acheter un cottage, contenant environ 5 à 6 chambres, situé dans la partie centrale du 2nd District. Adresser par écrit, à Jean Darribère, coin St-Philippe et Bourbon. 12 fév—1m

### A VENDRE.

A VENDRE—Excellente occasion pour quelqu'un qui veut se mettre dans les affaires. Un stock de papier peint, avec installations. 100 Chartres St. 25 fév—7t

A VENDRE Du son de riz frais au Lanaux's Rice Mill, 15 rue Conti. 21fév—7t

A VENDRE.—Une magnifique résidence en bon état à trois étages avec tout le confort pour une grande famille, située 98 rue St-Philippe entre Bourbon et Dauphine. Très belle cour, jardin, écurie et arbres fruitiers. Le gaz dans toute la maison. S'adresser sur les lieux. 14 fév—

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Mme Joséphine Miouln, née Léon.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,139—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Aristide Daniel Poleune, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
28fév—28 mars 4 9

**Succession de Morris Schokat.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,236—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Viret, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, A. V. FLOTTE, Greffier.
28 fév—28—mars 4 9

**Succession de William Rhems.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,265—Division B—Attendu que Emile Garnier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Rhems décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
28 fév—4 9 mars

**Succession de Thomas Robinson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,281—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William W. Fulton, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
25 fév—25—mars 1 6

**Succession d'Alfred Goldthwaite.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35 254—Division ...—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George W. Nott, exécuteur testamentaire datif de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
22 fév—22 28—mars 3

**Succession de Pierre Maspero.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 13 412—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par P. Numa Olivier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
22 fév—22 28—3 mars

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,190—Division D—Attendu que Mme Vve Marie Brunet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu August V. Brunet, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
21 fév—21 25—mars 2

**Succession de Bernard Lacoste.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38 116—Division E—Attendu que Marie Le Grand, veuve en première noce de Peter Tise et en seconde noce de Bernard Lacoste, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernard Lacoste, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
21fév—21 25—2 mars

**Succession de Detich Henry Kanck.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No37,584—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Kanck, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
21 fév—21 25—mars 2

**Peter Joeckel vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,082—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. J. Odendahl, syndic provisoire des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
19fév—19 22 28

**Succession de Mme Catherine H. Grimes.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 35,921—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James McCracken, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
21 fév—21 25—2 mars

**Succession de Mme Veuve Pierre Ader, (née Dougherty.)**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No38,165—Division B—Attendu qu'Eugène D'Hereté a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Pierre Ader, née Dougherty, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
17 fév—17 21 28

**Succession de Azemar Lanabère.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,187—Division E.—Attendu que Mme veuve Azemar Lanabère a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Azemar Lanabère décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
21 fév—21 25—mars 2

MUNN & Co 1846 PATENTS NEW YORK

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents mailed free.

## Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 27 FEVRIER—CLASSE No 148
Tirage de 4 heures P. M.

| 1er | 2me | 3me | 4me | 5me | 6me | 7me | 8me | 9me | 10me | 11me | 12me | 13me | 14me |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 69 | 1 | 23 | 12 | 48 | 19 | 35 | 75 | 60 | 26 | 17 | 22 | — | — |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour seulement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 27 février 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les pleins, de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

**Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.**

**Les grands tirages extraordinaires** ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

**Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
W. L. Cabell
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

[illegible]

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 MARS 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de.. | $75,000, soit | $75,000 |
| 1 Lot de.. | 20,000 .... | 20,000 |
| 1 Lot de.. | 10,000 .... | 10,000 |
| 1 Lot de.. | 5,000 .... | 5,000 |
| 2 Lots de.. | 2,500 .... | 5,000 |
| 5 Lots de.. | 1,000 .... | 5,000 |
| 25 Lots de.. | 300 .... | 7,500 |
| 100 Lots de.. | 200 .... | 20,000 |
| 200 Lots de.. | 100 .... | 20,000 |
| 300 Lots de.. | 60 .... | 18,000 |
| 500 Lots de.. | 40 .... | 20,000 |

PRIX D'APPROXIMATION.

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de | $100, soit...... | $10,000 |
| 100 Lots de... | $60, .. ...... | 6,000 |
| 100 Lots de... | $40, .. ...... | 4,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de | $20, soit...... | $19,980 |
| 999 Lots de | $20, .. ...... | 19,980 |

2,434 Lots se montant à.... $265,460

PRIX DU BILLET: Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent la chance du lot annoncé.

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE CONSTABLE.

**Dr E. Dreifus vs. Geo. R. Hollander.**

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans No 22,984.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 10ème jour de mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une armoire à glaces, un bureau avec dessus en marbre et miroir.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
WM NELSON, Constable.
28 fév—28—mars 7 10

**H Zeller vs. J. Dallair.**

QUATRIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans.—No 13,140—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le MERCREDI, 10me jour de mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après inventaire en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
28 fév—28—mars 7 10.

**Frank Richards vs Frank Fabregas.**

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, Nos 23,401.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, MARDI, 7 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de chaises et tables, un lot de liqueurs assorties, 2 pots plaqués argent, un sucrier plaqué en argent et une partie d'un baril de whisky.

Saisi dans l'affaire intitulée et numérotée ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
23 fév—23—mars 1 7

**Pat Cullen vs Mme Mary Reiter.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 23,054.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'hôtel St Charles, dans le premier district de cette ville, MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Howard, Freret et Poydras, désigné comme lot No 2 sur un plan fait par L. Reizenstein, le 16 octobre 1869, dont une copie est annexée à un acte de vente de Edward Burke à Joseph Marcelin, pardevant W. J. Castell, le 17 novembre 1869, lequel lot mesure 32 pieds de face à la rue Lafayette, sur une profondeur de 107 pieds 1 ligne, plus ou moins, sur la ligne le séparant du lot No 1, et 106 pieds 10 pouces 7 lignes, plus ou moins, sur l'autre ligne, le séparant du lot No 3, lequel terrain ou portion de terre ci-dessus décrit est composé de tout le lot No 2 et d'une partie du lot No 3, désigné comme tel sur un certain plan fait par Louis H. Pilié, voyer de ville, à la date du 8 décembre 1858 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
10 fév—10 14 18 23—mars 7 12 15

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**L'Etat de la Louisiane vs. Sonny Alexander.**

COUR CRIMINELLE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,327—En vertu d'un writ de fieri facias vs. Nicholas Gaspar, caution, à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

**Un certain lot de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District Municipal, portant le numéro municipal 143 rue South Liberty et désigné comme le lot No 33, dans l'ilet No 332, borné par les rues South Liberty, Perdido, Poydras et Franklin, et mesurant 26 pieds de face à la rue South Liberty sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce et 4 lignes entre lignes parallèles.

Saisi comme la propriété de Nicholas Gaspar sécurité.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Nicholas Gaspar sécurité.

Conditions—Comptant sur les lieux.
REMY KLOCK,
Shérif Criminel de la Paroisse d'Orléans.
17 fév—17 24—mars 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Propriétés de Valeur dans le Second District.**

**Une faisant le coin des rues St-Pierre et Bourbon et l'autre portant les numéros municipaux 60 et 62 rue Bourgogne.**

Brice Dufour vs. Christian Jacob Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,931—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° **Un certain lot de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St-Pierre et Bourbon, le dit lot étant au coin des rues Toulouse et Dauphine et mesurant trente-six pieds de face à la rue Toulouse sur soixante pieds de profondeur et face à la rue Dauphine.

2° **Un lot de terre**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Dauphine et Conti et mesurant soixante pieds de face à la rue Bourgogne, sur environ quarante-huit pieds de profondeur, le dit lot faisant partie du lot formant le coin des rues Bienville et Bourgogne.

Les dites propriétés ont été acquises par le défendeur comme suit: Par un jugement rendu par l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, le 20 janvier 1891, dans l'affaire de la succession de Christian Jacob, Sr. et Susan Kluudt, sa femme, No 31,671 du dossier de la Cour, Christian Jacob, Jr, a été reconnu comme le seul et légal héritier de son dit père et sa dite mère, Christian Jacob, Sr, sa femme, reconnu comme tel, a été mis en possession de toute la propriété et tous les effets appartenant aux dites successions.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—24—mars 3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le shérif d'une propriété améliorée de valeur rue Camp, entre Race et Robin,** (la rue à l'arrière étant Magasin.)

**Connu comme le No 450 rue Camp.**

Léon Joubert vs Veuve T. McConnell et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 37,773.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

**Un certain lot de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasin, Race et Robin, désigné par le No 2, sur un plan fait par Hedin, le 25 janvier 1853, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 124, lequel lot mesure vingt huit pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Camp, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et est à une distance de trente cinq pieds de la rue Race.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10fév—10 17 24—mars 3 10 15

**Avis aux applicants pour la taxe directe.**—Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'ai établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris, cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre-poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.

La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposés avec les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.

OSCAR ARROYO,
Secrétaire du Bureau.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,960—Division "E"—Charles F. Belden vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Aux créanciers de Charles F. Belden et toutes autres personnes intéressées dans cette affaire.—Vous êtes par le présent notifiés qu'une réunion des créanciers de Charles F. Belden sera convoquée et tenue, conformément à la loi, pardevant H. L. Garland, Jr., notaire public en cette ville, à son Bureau No 13, Commercial Place, commençant le MARDI, 7 mars 1893, à 11 heures A. M., pour considérer et déterminer si l'intérêt du dit Charles F. Belden dans une certaine propriété foncière sera vendu, et s'il en est ainsi, dans quels termes et conditions.
Nouvelle Orléans, 2 février 1893.
Par ordre de GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
4fév—

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**E. J. Trenchard vs. Paul Monteleone.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 37,170.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

**Un certain terrain**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré d'ilet borné par les rues Cadix, Chestnut, Plaquemines et Valence; terrain No 18 sur un plan annexé à l'acte dressé pardevant feu C. Pollock, ancien notaire, le 28 juin 1836, et mesurant trente pieds de façade rue Chestnut, sur une profondeur de cent pieds, et contigu au terrain No 19.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10fév—10 17 24 mars 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

**La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Elizabeth McEvoy, légataire universelle de Mme M. A. Monsseaux.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 30,871.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 22 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

**Un certain morceau de terre** situé dans le Faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville faisant partie de l'ancienne habitation de David Olivier, dans l'ilet numéro deux, borné par les rues Mazant, Moreau, maintenant Chartres, Barthélemy et le Chemin Public, maintenant North Peters, sur un plan de cette partie du dit faubourg, dressé par B. Buisson, voyer, le 20 mai 1833, et déposé au bureau de Octave de Armas, ex-notaire public; la dite portion de terre a été divisée en dix lots, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, sur un plan dressé par C. Giroux et A. Castaing, le 13 novembre 1850, et annexé à un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, ex-notaire public, le 30 décembre 1850. Les dits lots ayant les dimensions suivantes, à savoir: les dits numéros 1, 2, 3 et 4 ayant chacun trente pieds de face à la rue Moreau, maintenant Chartres, sur quatre-vingt dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot numéro un formant l'encoignure des rues Mazant et Moreau, maintenant Chartres; le lot numéro 5, contigu au lot numéro 4, ayant quinze pieds de face à la rue Moreau, maintenant Chartres, quatre-vingt-dix pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro 4, trente-deux pieds de profondeur sur la ligne opposée, de là le dit lot s'ouvre à angle droit de quinze pieds à une seconde profondeur de cinquante huit pieds et trente pieds de large dans le fond.

Le lot numéro six ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, maintenant la rue North Peters, quatre-vingt neuf pieds six pouces et quatre lignes de profondeur vers la rue Barthélemy, quatre-vingt douze pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro sept et trente pieds de largeur sur la ligne du fond. Le lot numéro sept ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, maintenant la rue North Peters, quatre-vingt douze pieds cinq lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro six, quatre vingt quinze pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro huit et trente pieds de large sur la ligne du fond.

Le lot numéro 8 ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, maintenant la rue North Peters, quatre vingt quinze pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro sept, quatre vingt dix huit pieds deux pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro neuf et trente pieds de large sur la ligne du fond.

Le lot numéro neuf ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public actuellement rue North Peters, quatre vingt dix-huit pieds deux pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro huit cent et un pieds quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro dix, et trente pieds de large dans le fond, et le lot numéro dix formant l'encoignure du Chemin Public, actuellement North Peters et la rue Mazant, ayant trente pieds un pouce six lignes de face au Chemin Public, actuellement rue North Peters, cent et un pieds quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro neuf, cent et trois pieds onze pouces de profondeur et face à la rue Mazant et trente pieds de large dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et droits.

Ensemble avec cent actions du fonds capital de la Banque des Citoyens, garanties et attachées à la dite propriété.

**Saisi dans l'affaire ci-dessus.**

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant soit la somme de Dix huit cents dollars de la manière suivante, à savoir:

Le lot numéro un pour payer la réclamation du plaignant garantie par hypothèque sur la propriété de $144 avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $16 chacun à partir de chaque 1er décembre depuis 1881, jusqu'à 1889 inclusivement quand les dits appels sont devenus dûs.

Les lots Nos 2, 3 et 4 pour payer la réclamation du plaignant garantie par hypothèque sur la propriété de $108 sur chacun des dits lots avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $12 chaque sur chacun des dits lots à partir de chaque 1er décembre de 1881 à 1889 inclusivement lorsque les dits appels sont devenus dûs. La somme de $324 avec intérêt sur les dits lots 2, 3 et 4.

Le lot No 5 pour payer la réclamation du plaignant de $72 avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $8 chacun à partir du 1er décembre 1881 à 1889 inclusivement quand les dits appels seront devenus dûs.

Les lots Nos 6, 7, 8 et 9 pour payer la réclamation du plaignant de $234 sur chacun des dits lots avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions sur chacun des dits lots de $26 chacun, s'élevant à $936 avec intérêt sur les dits lots 6, 7, 8 et 9.

Le lot No 10 pour payer la réclamation du plaignant de $324 avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $36 chacun à partir de chaque 1er décembre de 1881 à 1889 inclusivement, lorsque les dits appels sont devenus dûs.

Et aussi du comptant pour payer les frais et charges de procès et tenir les taxes dues sur la dite propriété. L'acquéreur devant assumer ou retenir le résidu de la dette du stock hypothéqué dû, à savoir:

Sur le lot No 1 la somme de $576; sur les lots Nos 2, 3 et 4 la somme de $432 sur chaque lot s'élevant à $1,296; sur les lots No 5 la somme de $288, sur les lots Nos 6, 7, 8 et 9 la somme de $936 sur chaque lot, s'élevant à $3,744, et sur le lot No 10 à somme de $1,296.

Les dites dettes hypothécaires devant être assumées étant celles provenant du stock hypothéqué sur les dits lots, sujettes à être demandées sous la charte et règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et l'acquéreur en outre assumera en sujet des dits lots toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil.
17 fév—17 24—3 10 17 22 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de meubles de maison, etc.**

John W. Price vs. Mme Marg. A. Duffel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,900.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 6 mars 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres—

Un assortiment de meubles de maison, effets mobiliers, divers, etc., d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 fév—23—mars 1 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.**

Pierre Sénac vs. Wilson Davenport.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,964—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 22 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

**Cinq lots de terre** situés dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet désigné par la lettre E, sur le vieux plan de West Bouligny, maintenant désigné par le numéro 80, sur le nouveau plan, bornés par les rues Front, Lyons, Bordeaux et le fleuve Mississippi. Les dits lots sont désignés comme suit, savoir: Trois lots par les numéros six, sept et huit suivant un plan fait par C. A. Hedin, voyer, daté le 30 janvier 1848 et déposé à l'étude de L. R. Kenny ancien notaire, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Front, une même façade sur le fleuve sur une profondeur de cent cinquante pieds, plus ou moins.

Les deux autres lots sont désignés par les Nos 9 et 10, suivant un plan fait par le même voyer, le 15 janvier 1848, déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Front et la même largeur et façade au fleuve sur cent soixante pieds de profondeur. Le lot No 10 forme le coin des rues Lyon et Front, le tout au pied américain, ensemble avec toutes les accrétions et alluvions qui peuvent se former sur la rive du fleuve. Les lots 9 et 10 furent acquis par Jean Courrège par achat de Bernard Lavigne et Françoise Lefort, son épouse, par acte passé pardevant P. C. Cuvillier, notaire, daté le 3 décembre 1868, enregistré dans le livre No 7 folio 316.

Les lots 6, 7 et 8 furent achetés par Jean Courrège par achat de Usher P. Bonney par acte passé le 29 février 1869 et dûment enregistré dans le livre No 7 folio 117.

Et le tout des dites propriétés fut vendu par le dit Jean Courrège au défendeur ci-dessus, d'après un acte passé pardevant Ernest Commagère, notaire, le 20 septembre 1886, (Titre enregistré dans le livre 126 folio 283.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 fév—17 24—mars 3 10 17 22

THE NEW ORLEANS BEE
(L'Abeille de la Nouvelle Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Instruments de Chimie et autres.**

**MICROSCOPE**
Complet et en parfait état avec tous les accessoires qui s'y rattachent.

**UNE PAIRE DE BALANCES.**
Batteries électriques, thermomètres, limes, tubes, balance à prescription et d'autres instruments, etc.

**LIVRES.**
Encyclopédie Britanica, Encyclopédie annuelle, Encyclopédie Americana, Encyclopédie américaine, Chimiste américain, la Série "International Scientific" d'Appleton & Cie, éditeurs, et une longue liste d'ouvrages scientifiques, littéraires et autres de valeur, des montres en or et en argent et d'autres articles de joaillerie.

Succession de John Johnson.

No 37,455—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune—JEUDI, 9 mars 1893, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 février 1893, pour le compte de la dite succession—

Une vaste collection d'ouvrages et d'instruments de chimie, microscope, d'ouvrages scientifiques et littéraires, montres en or et en argent; le tout accusé dans un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.

Conditions—Comptant.
26 fév—26—mars 1 6 7 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée de choix dans le Second District,**

No 34 rue de Chartres, entre Douane et Bienville,

**Magasin élégant en briques à** trois étages, occupé par Adam J. Zang, Esq., loué à bail jusqu'au 30 septembre 1893, à raison de $50 par mois.

**No 312 rue de Chartres, entre** Quartier et Hôpital, une élégante résidence en briques à deux étages.

**Nos 14, 16, 18 rue Trémé, entre** Canal et Douane, une bâtisse à un étage et mansarde, divisée en trois corps de logis.

Succession de Mme E. Brandner.

No 37,691—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J Spear, encanteur—Bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 8 mars 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 31 janvier 1893, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Chartres, Quartier, Vieille Levée et Hôpital, désigné par le No 3 sur un plan de J. N. de Pouilly, janvier 1846 et déposé en l'étude de F. Percy, ancien notaire, et mesure 23 pieds 10 pouces de façade rue de Chartres, sur 161 pieds 2 2/8 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et étant le terrain le plus proche de la rue Barracks, aussi avec l'usage de deux allées, l'une 8 pieds de largeur pavant rue Hôpital, sur une profondeur de 159 pieds 8 3/8 pouces en commun avec le dit terrain No 4, et l'autre allée, 11 2/8 pieds de largeur ouvrant rue du Quartier sur une profondeur de 159 pieds 3/8 pouces en commun avec le dit terrain et autres, conforme audit plan.

Les améliorations consistent d'une maison de résidence en briques à deux étages à distance de la rue de Chartres, ayant 4 chambres, gaz, parlour, cuisine ayant 3 chambres, grande cour, citerne, lieux d'aisances, hydrant, écurie à l'arrière, etc.

2° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Chartres, Douane, Vieille Levée et Bienville désigné par le No 2 sur un plan de A Castaing, architecte, le 20 janvier 1860, déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain mesure 31 pieds 7 pouces et 5 lignes de façade rue de Chartres, sur une profondeur de 55 pieds 2 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles, avec le droit de passage dans une allée de 5 pieds de façade rue de la Douane, ... 4 pouces de largeur à l'arrière du terrain No 3, et 27 pieds 6 pouces 2 lignes de longueur à l'arrière du terrain No 4, et de l'allée susdite. Les améliorations consistent en un beau magasin en briques à 3 étages No 34 de la rue de Chartres, occupé par Adam J. Zang et vendu sujet à un bail partant le 30 sept. 1893, à $50 par mois, payable mensuellement.

3° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues **Trémé, Canal, Franklin et Douane**, mesure 59 pieds 10 pouces de face à la rue **Trémé**, sur 79 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et composé des terrains **Nos 5 et 6** de ... deux étages, couverte en ardoises, avec mansarde divisée en trois corps de logis chaque corps ayant deux chambres et galerie dans le fond et deux dans les mansardes. Ensemble avec une cuisine en bois à un étage ayant deux chambres de chaque côté, lieux d'aisance, cuve, citerne, etc., portant les numéros municipaux 14, 16 et 18 rue Trémé.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste à un an de crédit garanti par privilège du vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de l'adjudication, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur assumera toutes les taxes de l'année 1893 et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Fred Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs.
1er fév—1 8 15 22—mars 1 8

**UNE MAGNIFIQUE RESIDENCE**
—PRES—
**L'Avenue Esplanade.**
**No 105 rue Kerlerec, entre Marais et St-Claude.**

Succession de Mme Elizabeth Bernard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 37,933.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 22 mars 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre du Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 17 février 1893, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 5, borné par les rues Kerlerec, St-Claude, Columbus et Marais, désigné comme lots numéros 20 et 21 du dit ilet et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces sur la dite rue Kerlerec, sur une profondeur de 124 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles, portant le numéro municipal 105 rue Kerlerec.

Les améliorations consistent en une jolie résidence à un étage recouverte en ardoises, avec mansarde, grand corridor au centre, portes à coulisses, trois chambres à coucher, grande salle à manger, cabinets; dans les mansardes deux grandes chambres et quatre cabinets; une bâtisse à deux étages touchant à la bâtisse principale, ayant quatre chambres et chambre à bain, ainsi qu'une bâtisse dans le fond, ayant chambre à laver, chambre à charbon et bois, etc. etc.

Conditions—Un tiers ou plus du prix de la vente comptant, au gré de l'acquéreur, le reste en un crédit d'un et deux ans, représenté par des billets d'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, les dits billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente doit contenir les clauses d'assurance, cinq pour cent frais d'honoraires d'avocat et les autres clauses usuelles de garanties. Les taxes de l'année 1893 doivent être assumées en sus du prix de la vente, par l'acquéreur. Le dépôt usuel de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur pour lier la vente, et l'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 fév—18 22—1 8 15 22 mars

### PAR CHARLES D. STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage désirable et 3 lots de terre à** Alger, 5me District de cette ville, sur le chemin de fer de Grand Isle et Alger et Gretna, près des ateliers du Texas et Pacifique, et à un ilet de la nouvelle brasserie d'Alger.

Succession d'Edwin A. Smith et sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.—No 37,686.

PAR D. STUART—Encanteur, Bureau No 58 rue du Camp.—MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la dite Cour, daté le 8 février 1893, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-dessous décrite; savoir:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième district de cette ville, désignés comme Nos 1 2 et 24, dans l'ilet No 183, borné par les rues Newton, Decatur, Madison et Monroe, mesurant chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Newton, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Le lot No 1 formant le coin des rues Newton et Madison. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Wm H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1893. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
11 fév—11 18 25—mars 4 11 15

**Walter Scott vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,441—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Salisbury, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 fév—19 22 28

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur, améliorée, dans le deuxième District, près du Marché Français.**

Le nouveau magasin et la nouvelle résidence non finis, à deux étages, No. 18 rue des Ursulines entre Chartres et Decatur.

Succession de Aristide Balestrecci.

No. 37,827 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 25 février 1893 dans l'affaire de la succession de Aristide Balestracci (ou Balastracci), Dossier No. 37,827; il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Chartres, Decatur et St Philippe, désigné par le No 8 et mesurant 27 pieds de face à la rue des Ursulines sur 47 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la nouvelle résidence en briques à deux étages (non finie) connue comme le No 18 rue des Ursulines, subdivisée en magasin et résidence mentionnée ci-dessus.

Le site est particulièrement avantageux pour les affaires dans une des meilleures localités et à proximité du Marché Français, une ligne de chars urbains passant devant, près des gares de chemins de fer et des débarcadères de steamboats etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au vendeur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant O. Morel notaire public. Taxes de 1893 seront assumées par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
26 fév—26—mars 1 8 15 22 29

**Une chance exceptionnelle**
—Pour acheter
**Un Commerce Lucratif**
**Le bon vouloir, le stock et installations**
**DU CAFE**

Depuis longtemps établi et populaire 107 rue Decatur, coin St-Louis. Complet avec tout ce qui y a rapport. Belle clientèle, dans un quartier excellent et vendu pour cause d'affaires importantes qui nécessitent l'attention du propriétaire actuel.

A l'encan le JEUDI 2 mars 1893, à midi, au dit local. Le prix du loyer de la propriété est très modéré. Le tout en bloc.
Conditions Comptant.
ALBERT PAUL, Encanteur.
26 fév—26 mars 2

### PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Partage.**
**COTTAGE EN BOIS ET BON LOT DE TERRE,**
Coin Sud-Ouest de l'Avenue Cleveland et de la Rue Roman.

Mlle Addine McCord et als vs Mlle Mary McCord et als

No 37,336 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1893, et signé le 6 février 1893 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour ci dessus mentionnée, Division E, et d'un ordre daté le 20 février 1893 homologuant les délibérations d'un conseil de famille dans l'affaire susdite, la propriété décrite ci-après.

Le cottage en bois ayant plusieurs chambres et le lot de terre dans le Premier district de cette ville désigné par le No 6 de l'ilet No 27, d'après le plan de Jos. Pilié, voyer, daté le 1er mai 1840 déposé au bureau de David I. McCay et notaire public en cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Cleveland, les rues Palmyre, Roman et Prieur, mesurant 27 pieds de face à la venue Cleveland, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Il y a ample espace sur la façade pour faire des améliorations additionnelles.

A un block de la rue du Canal près du centre des affaires des églises, des écoles et des marchés dans un voisinage qui s'agrandit rapidement et populeux.

Conditions—La moitié comptant, la balance à un crédit de douze mois pour billet ou billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, 5 pour cent frais d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection du billet, les améliorations devant être assurées et la police transférée au détenteur des billets et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1893 en dessus du prix d'achat requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant E. Titche Ely, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
25fév—25 mars—4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE

**Célèbres Sources de Soufre,**
**LA PROPRIETE**
—ET LA—
**TERRE ADJACENTE,**
CONNUES COMME
**LE TAYLOR TRACT,**
Adjacent à Covington et aux Célèbres Sources d'Abita, renommées pour leur salubrité, Paroisse St-Tammany, Lne.
Seulement à une courte distance de cette ville par rail et par eau.

**Succession de Adam Thomson**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 27 679.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division C, daté le 3 février 1893, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° **La Propriété des Sources de Soufre**, située à environ un quart de mille au nord de Covington, dans la paroisse St Tammany, Lne, étant partie de la section 37, circonscription 6 sud, du range 11 est, ayant environ 338.47 acres, bornée au nord et à l'est par la "Rivière Bogue Falaya", et à l'ouest par le chemin Lee Ferry, ensemble avec les ... installations, les instruments aratoires et effets mobiliers qui se trouvent actuellement sur le dit local, et ainsi que les dits objets peuvent exister au dit propriété le jour de la vente; et les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage résidence, dépendances, écuries, etc. Cette propriété est attrayante comme endroit salubre qui n'est pas surpassé dans le Sud. L'air est toujours vif, et le gibier abonde sur terre et sur eau. C'est un endroit propice pour une ferme pour l'élevage des animaux, pour ses bois et le produit en général de son sol. On peut arriver à la propriété après un court trajet par le East Louisiana R. R. du par les eaux salées, du Golfe ou du lac Pontchartrain. L'accès est facile de la station Claiborne en jetant un pont à travers la rivière.

2° **Le Taylor Tract**, au nord de et contigu au morceau de terre ci-dessus, est décrit comme section 45 de la circonscription 6 sud, du range 11 Est, et ayant environ 640 acres de terre, en grande partie bien boisé, ayant une grande façade sur la rivière Bogue Falaya, et coupé par Covington et le "Mile Branch".

**Conditions**—Une moitié ou plus comptant, et la balance du prix d'adjudication en billet ou billets de l'acquéreur, échéant en un an portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et jusqu'à parfait paiement, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, 5 0/0 de frais d'honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera les taxes d'Etat et de paroisse pour l'année 1893, au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire public, aux frais des acquéreurs.
25 fév—25—mars 4 11 18 25 29

### PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Joli cottage de résidence et deux terrains rue Philippe entre Franklin et Liberté.**

Succession de Anne Weinkemmer.

No 36,148.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

MERCREDI, 1er MARS.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 3 1/2 rue Carondelet, MERCREDI, 1er mars 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 janvier 1893 à l'encan il sera vendu:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits, privilèges et tout ce qui y appartient, dans le Quatrième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Philippe, Liberté (ci devant Race) Franklin (ci-devant Race) et Jackson, désignés comme les terrains Nos 5 et 6 sur un plan déposé, pour référence, en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 152. Lesdits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, 29 pieds 10 pouces de façade rue Philippe, sur 118 pieds, 8 pouces, 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage en bois ayant 4 chambres et à l'arrière, une cuisine à deux étages ainsi qu'une grande cour sur le côté, convenable pour y avoir une écurie pour drays et mulets. La propriété est désignée par le No 489 rue Philippe. On peut inspecter les lieux en en demandant les clefs au bureau des encanteurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant le reste à 1 et 2 ans de crédit en paiements égaux portant 7 pour cent d'intérêt par an, assurance, 5 pour cent honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de sécurité. Taxes de 1893 assumées par l'acquéreur, 10 pour cent requis au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John J. Ward, notaire.
29jan—29 fév 1 8 15 22 mars 1

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée, de valeur, près du Marché Français.**

La résidence en briques, à deux étages, No 42 rue Dumaine près Chartres.

In re Santa Barone versus Maria C. Barone.

No 35,805—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—Le MERCREDI 22 mars 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 2 février 1893 et signé le 8 février 1893 par l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" in re Santa Barone versus Maria C Barone il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Royale, Chartres et Ste Anne, désigné par le No 3, sur un plan de C. A. de Armas, député voyer, le 16 février 1857 et déposé en l'étude de Philippe Lacoste, alors notaire en cette ville, lequel lot mesure 22 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, étant la même propriété acquise d'après un acte pardevant Etienne Lauer, ancien notaire, daté le 4 juin 1881. Les améliorations consistent d'une résidence en briques à deux étages avec galeries sur le devant et sur les côtés, subdivisée en 6 chambres, cour pavée, corridor sur le côté, citerne, etc., près du Marché Français, la Cathédrale et les écoles, voisinage bien peuplé, char urbain en avant, etc.

Conditions.—Trois quarts (¾) comptant, balance à 1 an de crédit avec intérêt à raison de 8 0/0 par an, à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement, représentée par un billet de l'acquéreur et devant être garanti par lien du vendeur et hypothèque spéciale.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. M. Gurley, notaire; un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat sera requis au moment de l'adjudication.
19 fév—19 22—mars 1 8 15 22

**OCCASION MAGNIFIQUE**
**Pour placements avantageux.**

Deux bonnes Propriétés dans le Second District.

**Un agréable cottage double,** avec bâtisse à deux étages dans le fond, connu par les Nos 152 et 152 1/2 rue du Quartier, entre Remparts et St-Claude; toujours loué et rapportant $28 par mois.

—ET—

**Cette bonne maison double** désignée par les Nos 142 et 142 1/2 rue St-Philippe, entre Remparts et St-Claude, invariablement occupée et rapportant $26 par mois.

Ces propriétés sont bien situées, à proximité de toutes les convenances, bon voisinage, etc.

SERONT vendues à l'enchère MERCREDI, le 8 mars 1893, à midi, à la salle d'encan, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, où les plans sont exposés.

Conditions—La moitié comptant balance à 1 an 7 0/0 d'intérêt, etc.

Acte de vente pardevant J F. Meunier, notaire. Dépôt de 10 pour cent.
ALBERT PAUL, Encanteur.
19 fév—19—mars 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Meubles de ménage,**
**Malles, articles de toilette, toiles, bijouterie, fusil français, revolvers et divers objets.**

Succession d'Aristide Balastreccl.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 37 827—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MARDI 28 février 1893 à 11 heures A M à la résidence No 32 rue Esplanade, entre Chartres et Decatur, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, en date du 17 février 1893, pour le compte de la succession d'Aristide Balestracci ou Balestrecci Dossier No 37,827, il sera vendu à l'encan—

Un lot de meubles de ménage, etc., qui se trouvent sur les lieux.

Conditions—Comptant.
18fév—18 19 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété Améliorée de Valeur**
**DANS LE SECOND DISTRICT.**
**Le Joli Cottage à Double Corps de Logis,**
Avec une Bâtisse à Deux Etages y Attenant dans le Fond.
**Nos 277 et 279 rue Villeré, près Esplanade.**

Succession de Elizabeth Richard, épouse de Jean Marie Sabalot.

No 37,210—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI le 1er mars 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre, à moi adressé, de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 10 janvier 1893, dans l'affaire de la succession de Elizabeth Richard, femme de Jean Marie Sabalot, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 174 175 borné par les rues Villeré, Esplanade, Quartier, Robertson et le Chemin du Bayou et mesurant, au pied américain, comme suit.

Le lot No 6 mesure 14 pieds de face à la rue Quartier, 85 pieds sur la ligne le divisant du lot No 7, 86 pieds 10 pouces sur l'autre côté et 29 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond; le lot No 7 mesure 22 pieds de face à la rue Quartier sur 85 pieds de profondeur et de face à la rue Villeré, et aussi une allée en commun de 2 pieds 6 pouces dans le fond des dits terrains dans toute sa longueur.

Les améliorations consistent d'un joli cottage résidence bien bâti et confortable, à deux corps de logis avec une addition dans le fond à deux étages, connus par les numéros municipaux 277 et 279 rue Villeré. Bonne location, convenable et entouré par des résidences modernes de choix.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M V Dejean, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.
22 janv—22—fév—1 8 15 22—mars 1

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,657—Division C—Raffaele Romano et Pascal Guerriero, individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Raffaele Romano et Pascal Guerriero individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero soit acceptée au bénéfice de leurs créanciers; qu'une réunion des dits créanciers des insolvables ci dessus soit tenue après les annonces et notifications requises par la loi pardevant Antoine Doriocourt notaire, le 30me jour de janvier 1893, à la Nouvelle Orléans afin de délibérer sur les affaires des dits insolvables, et que H. R. Plocaluga soit appointé syndic provisoire dans cette affaire après avoir fourni un cautionnement de douze mille cent ($12,100) dollars comme garantie d'un accomplissement fidèle de ses devoirs; que S. T. Waldo, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de ces insolvables, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1892.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 déc—27 et 30 janv

## Banque Nationale de l'Etat.

ETAT SEMI-ANNUEL.

NLLE-ORLEANS, 20 décembre 1892.

ACTIF.

| | | |
|---|---|---|
| Prêts sur demande | $334,228 80 | |
| Prêts à échéance | 885,761 36 | |
| Surtirages, garantis et non garantis | 28,791 39— | 1,248,781 55 |
| Bons des E U | 50,000 00 | |
| Bons de l'Etat de la Louisiane | 243,750 00 | |
| Bons de la ville de la Nouvelle Orléans | 60,625 00 | |
| Autres sécurités | 14,729 92— | 369,104 92 |
| Meubles et installations | | 3,978 18 |
| Maison de banque | | 36,000 00 |
| Autres propriétés foncières | | 22,289 67 |
| Fonds de rachat cinq pour cent | | 2,250 00 |
| Dû par le trésorier des Etats Unis | | 3,000 00 |
| Items comptant | | 188 90 |
| Dû par les agents de réserve de New York, à savoir: | | |
| Banque de New York N. B. A. | $78,265 09 | |
| National Park Bank | 37,427 66 | |
| Seabord National Bank | 53,339 08 | |
| Banque Nationale des Etats-Unis | 42,584 18 | |
| Dû par d'autres banques et banquiers | 75,356 49 | |
| Changes étrangers | 32,973 65 | |
| Espèces | 182,435 50 | |
| Billet legal tender | 130,860 00 | |
| Billets de banques nationales | 7,320 00 | |
| Monnaie courante fractionnelle | 1,227 64 | |
| Chèques pour le Clearing House | 140,851 09— | 782,640 40 |
| Total | | $2,468,233 62 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Fonds-capital | | $425,000 00 |
| Fonds de surplus et profits indivis | | 132,464 07 |
| Dividendes non payés | | 2,074 00 |
| Dividende semi-annuel 4 pour cent payable le 3 janvier 1893 | | 17,000 00 |
| Circulation | | 45,000 00 |
| Dépôts individuels sujets à chèques | $1,507,160 71 | |
| Demande certificats de dépôts | 13,857 32 | |
| Dû aux banques et banquiers, sujet à des chèques | 288,653 52— | 1,809,191 55 |
| Bills payables | | 37,500 00 |
| Total | | $2,468,233 62 |

JOHN M. O'CONNOR, Président.
L. C. KEEVER, Vice-Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
C. H. CULBERTSON, Assist. Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi ce 21me jour de décembre 1892.
A. G. LA PICE, Notaire.
23déc—23 au 6jan

## VENTES A L'ENCAN

### PAR D. E. MORPHY

ANNONCE JUDICIAIRE

**Frederick Leinewebor vs ses créanciers.**

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E—No 37,429.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu MARDI, 28 février 1893, à 10 1/2 heures A. M., au local No 389 rue Dryades, coin Thalie, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, à moi adressé, en date du 23 février 1893—

Un grand et bel assortiment de crosses, gravures, photos, peintures coloriées à l'eau, autotypes, pendules, coffre-fort de Diebold, ornements de bronze, boîtes pour allumettes, porte-cigares, miroirs, lampes, lubrifiants, vases, assortiment de toilettes en statuaire, abat-jours, quincaillerie, pupitres, vaisselle et verrerie, meubles de maison, etc., rendus par l'insolvable ci-dessus nommé, à ses créanciers.

Conditions—Strictement comptant.
24 fév—24 25 26 et 28

### PAR JAS P. GUINAULT

**VACHERIE DE HENRY SINS.**
**Vente pour Cause de Changement d'Affaires.**

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur. Bureau, No 33 Passage de la Bourse.—JEUDI, 2 mars 1893, il sera vendu, à midi, coin des rues Français et Galvez, Troisième District, la vacherie de Henry Sins.

La vacherie se compose de:

27 magnifiques vaches laitières, plusieurs avec de jeunes veaux et les autres sur le point de vêler, et fraîches en lait, 1 taureau, 3 chevaux, 1 charrette à lait, 2 charrettes à provisions, les harnais, bidons, baquets, et tous les ustensiles de la laiterie. La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur. La vente journalière se monte à $6.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

La propriété sera offerte à loueur à bail pour une ou plusieurs années.
24 fév—

### PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

**La Résidence centrale et commode en briques à deux étages,**
**No 268 RUE CARONDELET,**
Entre Calliope et l'avenue Howard.

Succession de Paul Marie Duval Grandmaison.

No 18,111—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—MERCREDI, 8 mars 1893, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 janvier 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée

**La résidence en briques à deux étages** centralement située, No 268 rue Carondelet contenant vestibules au premier et au rez de chaussée, salons, double, salle à manger, cuisine, dépense, etc., au rez-de-chaussée, chambres à coucher confortables et galleries, chambres au premier, citerne, dépendances, grande cour dans le fond et allée de côté, etc.

Le lot est décrit comme suit

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 215, borné par les rues Carondelet, Calliope, et les avenues St Charles et Howard, lequel lot commence à une distance de 42 pieds de l'encoignure Calliope et mesure 40 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Carondelet, 36 pieds 7 pouces 2 lignes de largeur à la ligne du fond sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et est composé de deux portions de terre, une, la plus rapprochée de la rue Calliope étant désignée par la lettre B, sur un croquis fait par D M. Brosnan, voyer, daté le 9 juin 1888 et annexé à un acte passé pardevant M C. Soniat, notaire public, daté le 24 juillet 1888, et l'autre est désignée par le No 1, sur un croquis par C. Schneider, voyer, daté le 26 avril 1886, annexé à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire public, le 10 juin 1886. Confortablement bâtie convenable au centre des affaires et ayant de grands terrains, rendant la propriété extrêmement désirable et d'une valeur permanente.

Conditions.—La moitié ou plus comptant et la balance à 1 ou 1 et 2 ans pour billets portant 7 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée aux porteurs des billets. L'acte devra contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et toutes autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et aura droit de possession ou de locations à partir du 1er mars 1893. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat Esq., N. P., aux frais de l'acquéreur.
29 jan—29—fév 1 8 15 22—mars 1 8

### PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Nantissement de choix d'une** Propriété Cottage dans le Troisième District, rapportant un bon loyer.

Succession de R. H. Tilford.

No 37 644—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

MERCREDI, 15 MARS.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 15 mars 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon F. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1893, il sera vendu

Le joli cottage double en bois avec une cuisine à deux étages Nos 764 et 764 1/2 rue Remparts, entre Clouet et Louisa (dans l'ilet borné par Bourgogne), ayant de chaque côté quatre chambres au rez de chaussée et deux chambres au dessus de la cuisine, gaz, corridor, et rapporte un loyer de $12 par mois de chaque côté. Le lot mesure 30 pieds de face à la rue Remparts sur 95 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un acte passé pardevant Théodore Guyot, notaire, en date du 7 janvier 1892.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance à 1 et 2 ans, 8 pour cent d'intérêt par an, assurance honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de garantie, toutes les taxes de 1893 devant être assumées par l'acquéreur, 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant A. F. Choate notaire.
10 fév—10 15 22—mars 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

**RESIDENCE-COTTAGE**
—ET—
**Un terrain pour bâtir y attenant**
**Rue Enghien, entre Remparts et St Claude.**

Succession de Mme James R. Carrigee

No 36,248.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

**Mercredi, 1er mars.**

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, Encanteur, Bureau No 3 1/2 rue Carondelet. MERCREDI, 1er mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 3 janvier 1893, à l'encan, il sera vendu—

1° Un certain demi lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Enghien, ou avenue Lafayette, Port, Remparts, anciennement Amour, et St Claude, anciennement Bons Enfants, et mesurant 14 pieds 1 1/2 pouce de face à la rue Enghien, ou avenue Lafayette, sur une profondeur entre lignes parallèles de 130 pieds 3 pouces 6 lignes et étant la moitié la plus près de la rue Remparts, du lot de terre désigné par le No 29 de l'ilet No 12 sur un plan fait par Louis H. Pilié, député voyer de la ville, le 21 novembre 1844 et déposé pour référence en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistent d'un cottage en bois contenant 3 chambres et une cuisine et désigné par le No 135 rue Enghien.

Un terrain de choix pour bâtir avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Washington, Troisième District, dans le même ilet et attenant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 30 sur le plan ci-dessus mentionné et mesurant au pied américain 28 pieds de face à la rue Enghien (ou Avenue Lafayette) sur 130 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions: comptant. Un dépôt de 20 pour cent sera requis au moment de l'adjudication. Toutes les taxes dues et exigibles en 1893 devront être assumées par les acquéreurs.

L'acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant John R. Légier, notaire.
25 janv—25—1 8 15 22 fév—1 mars

### PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de fret non réclamé**
—Au dépôt du—
**Yazoo & Mississippi Valley Rail Road,**

En vertu de l'acte 124 de 1890, Consistant de plus de 200 lots spécifiés de meubles, quincaillerie, instruments d'agriculture, groceries, sellerie, courroies, machine, ciment, marbre, Burlaps, pionnes, ferblanterie, moulage, papier, fil-de-fer, sel, ustensils, scies, malles, machines à coudre, et un assortiment général d'articles divers, trop nombreux pour être énumérés, tout en bon ordre et bonne condition, et vendu pour payer le fret et frais en vertu de l'acte No 124 de 1890, Lois de la Louisiane.

Sans réserve. A l'encan.

PAR W I. HODGSON & SON, Encanteurs—Bureau No 12 rue Carondelet.—LUNDI, 6 mars 1893, à 10 heures 30 A M., en vertu d'ordres du Yazoo & Miss. Valley R. R., à leur dépôt No 1, coin Poydras et Freret, pour le compte de qui cela peut concerner, sous l'acte No 124 de 1890, ayant rapport au fret non réclamé, à l'encan il sera vendu.

**Un grand lot** (de plus de 200), de fret divers et assorti, partiellement énuméré plus haut. Le catalogue peut être vu au bureau des encanteurs.

Conditions—Comptant sur les lieux.
23 fév—23 26—1 4 mars à date

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne.
8 nov—

## VENTES A L'ENCAN

### PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE

**La comfortable Résidence en bois à deux étages,**
**No 379 rue White, encoignure Thalie.**

Succession de Mme Appoline Bauchère, femme de Philis L. Hoffman.

No 36,227—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friederichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

**La résidence en bois à deux étages** convenablement située coin nord-est des rues White et Thalie, ayant galerie sur le devant et contenant sept chambres, citerne grand jardin sur le côté et à l'arrière, hangars, etc. Le lot est décrit comme suit:

**Une certaine portion de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts Thalie, Bassin et Erato, formant l'encoignure des rues Bassin et Thalie, et mesurant, mesure américaine, 31 pieds 9 3/8 pouces de face à la rue Bassin sur 96 pieds 11 6/8 pouces de profondeur et face à la rue Thalie. Près des églises, des écoles, des chars urbains, des magasins de détails et du marché Dryades.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit garanti spécialement par des billets hypothécaires et lien du vendeur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de garantie, tels que 5 pour cent d'honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et l'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1893.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. R. Ker, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
22 fév—22 23—mars 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

**MAGASIN ET RESIDENCE EN BRIQUES À DEUX ETAGES CONFORTABLE,**
No 289 1/2 rue Tchoupitoulas, entre les rues Calliope et Poeyfarre.

Succession de George Hunter et de sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 36,845.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 février 1893 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

**Le magasin à deux étages solidement bâti en briques avec résidence** No 289 1/2 rue Tchoupitoulas ayant une véranda en fer sur le devant et contenant quatre chambres dans la bâtisse principale et deux chambres dans la bâtisse de cuisine détachée, cour pavée, citerne, etc. Le terrain est décrit comme suit:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Calliope et Poeyfarre désigné comme lot No 5, d'après un plan dressé par A Gothiel architecte, le 25 avril 1856, déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, en cette ville, comme plan No 7, lequel lot mesure 15 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas la même largeur dans le fond, et 76 pieds 10 pouces de profondeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et leurs dépendances, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui en quelque sorte y appartiennent et l'usage d'une allée en commun avec d'autres lots, laquelle allée s'ouvre rue Calliope et mesure 3 pieds 7 pouces de largeur jusqu'au fond du lot No 15, et de 4 pieds 4 pouces de largeur depuis ce point jusqu'au fond du lot No 8 comme il appert par le dit plan, aussi plus amplement démontré par le même plan après référence à un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant; 20 pour cent du montant devra être déposé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant J. Zach Spearing Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
9 fév—8 15 23—mars 1 5 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété attrayante dans les** Sixième District, coin Jeannet et Octavie.

**17 terrains vagues dans l'ilet** borné par les rues Arabella, Joseph, Colisée et Perrier.

**2 terrains vagues coin des rues** Chestnut et Valence.

**L'ilet de terre borné par l'avenue** Peters et les rues Octavie, Jeannet et Boudousquié.

**10 lots de terre formant les** coins Camp et Léontine et Camp et Valmont.

**Mary Louise Christian, épouse, et al, vs. Paul J. Christian, Jr., et al.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 35,983.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 155 rue Commune—MERCREDI, 1er mars 1893 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 11 janvier 1893, et signé le 17 janvier 1893 dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en sont la suite, gisant et s'étendant dans le Sixième District de cette ville, anciennement dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat; dans le carré borné par les rues Peters et St Charles (ci-devant Naiades), les rues Octavie et Jeannet, désigné comme le carré No cinquante-trois, sur le plan primitif de Rickerville, dressé par J. Buisson et W. G. Thompson, voyer, en date du 23 mars 1849, et déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de Jos. Beard, alors notaire, par une lettre D sur un plan du dit carré fait par C. G. de Lisle, le 16 mars 1869 et annexé pour qu'on s'y réfère, à un acte pardevant Selim Magner, ancien notaire en cette ville, le 9 avril 1869, le même mesure 120 pieds rue Jeannet, sur 195 pieds de profondeur et de façade rue Octavie, entre lignes parallèles formant le coin des rues Jeannet et Octavie, laquelle dite propriété est la même acquise par vente de Philip Brown par acte pardevant E. Bouny, notaire public, le 28 décembre 1882.

2° **Dix-sept terrains** avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième district de cette ville (anciennement la paroisse Jefferson en cet Etat) dans ce qui est communément appelé "Burtheville," dans le carré borné par les rues Arabella, Joseph, Colisée ou Plaquemine et Perrier, lequel est désigné par le numéro quarante deux, sur un plan de F. N. Tourné sous la date du 15 février 1860 déposé pour référence en l'étude de A. Commandeur, alors notaire en cette ville. Les dits terrains sont désignés par les numéros de **Un à Dix** inclusivement, et les numéros de **Quatorze à Vingt** inclusivement, desquels terrains les numéros de un à dix inclusivement sont contigus les uns aux autres et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue **Joseph** sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le terrain Un formant le coin des rues **Joseph** et **Colisée** ou **Plaquemine**; et le terrain numéro Dix, le coin des rues **Joseph** et **Perrier**. Les terrains numéros de Quatorze à Vingt inclusivement se touchent tous et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue **Arabella**, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le terrain Vingt formant le coin des rues **Arabella** et **Colisée** ou **Plaquemine**, laquelle propriété fut acquise par Paul J. Christian de Jas M. Gleason par acte pardevant T. J. Beck, ancien notaire en cette ville, le 18me jour d'août 1869.

3° **Quatre certains lots de terre** ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le Sixième district de cette ville, anciennement dans la ville et paroisse de Jefferson, dans cet Etat, et désignés comme les Nos un et deux dans l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Cadix et Valence et désignés sur un plan fait par C. A. Hedin, le 12 février 1853, déposé en l'étude de T O Starke, notaire, comme plan No 133, les dits lots se touchent et mesurent chacun, 30 pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot numéro un formant le coin des dites rues Chestnut et Valence.

4° **Un certain ilet de terre**, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement Rickerville paroisse de Jefferson, dans cet Etat) et désigné comme l'ilet No cinquante, sur un plan fait par Benjamin Buisson et W. Thornton Thompson, voyer le 23 mars 1849, déposé à l'étude de J. R. Beard, notaire en cette ville. Le dit ilet mesure cent soixante six pieds deux pouces de face à l'Avenue Peters et à la rue Octavia, et deux cent soixante dix pieds de face aux rues Jeannet et Boudousquié.

La dite propriété fut acquise par achat de James B. Guthrie par un acte passé pardevant E Barnett, ancien notaire en cette ville le 21 octobre 1870 et le dit Guthrie acquit la dite propriété par achat de Otto H. Karstendith, par un acte passé pardevant Selim Magner, ancien notaire en cette ville, le 17 juillet 1869.

5° **Dix certains lots de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant en qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville dans cette partie connue comme Rikerville (anciennement dans la paroisse de Jefferson dans cet Etat), dans l'ilet No 24, borné par les rues Camp, Valmont, Leontine et Chestnut, d'après un plan de Buisson et Thompson, voyers, daté le 23 mars 1849, déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville, et désignés sur le dit plan comme lots Nos un à dix inclusivement. Le lot No un forme le coin des rues Camp et Léontine et mesure 30 pieds un pouce de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Léontine; et les lots Nos deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit et neuf se touchent et mesurent, chacun, 31 pieds à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur, le dit lot No neuf formant le coin des rues Camp et Valmont, et le lot No 10 mesure 28 pieds de face à la rue Valmont, sur 139 pieds 1 pouce de profondeur.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.
25 jan—25—1 8 15 22 fév—1 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,072—Division C—Otto A. P. Stoll vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de l'insolvable Otto A. P. Stoll soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, Esq. notaire public, à son bureau, No 138 rue Gravier, en cette ville, MERCREDI, 8me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer et d'aviser sur la proposition de compromis par la American Homestead Company, et pour délibérer et aviser si la propriété foncière décrite sera vendue et dans ce cas, la manière, l'heure, les termes et conditions de la vente.
Nouvelle-Orléans, 3 février 1893.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7fév—3 fév 8 mars

L'Abeille de la
NOUVELLE
MARDI, 28

UN 1er

FEUI

TUE

GEORGE